CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - TESTS MENSA FRANCE

Article 1 - Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après désignées « CGV ») régissent les relations contractuelles entre, d'une part, l'association Mensa France domiciliée 67 rue Saint-Jacques à Paris (75005), et d'autre part les personnes candidates aux tests psychométriques d'admissibilité à cette association, ci-après appelées « candidats ». L'approbation de ces CGV par le candidat est un prérequis à son inscription à ce service.

Article 2 - Tests psychométriques

2.1 Description : Mensa France propose des tests psychométriques permettant d'évaluer les aptitudes intellectuelles des candidats par rapport au seuil d'admissibilité dans l'association défini par les critères établis par Mensa International Limited. Les résultats de ces tests permettent de déterminer l'admissibilité ou non des candidats à devenir membre de l'association selon ces mêmes critères.

2.2 Limite de passation : les candidats peuvent passer les tests un maximum de trois fois au cours de leur vie, avec un écart minimal de 6 mois entre deux passations consécutives. Cette limite, fixée par un psychologue expert, est nécessaire pour assurer la validité et la fiabilité des résultats.

2.3 Durée de validité de l'admissibilité : tout résultat positif d'admissibilité à l'association résultant des tests ici définis est acquis sans date limite d'expiration. L'admissibilité acquise ne peut être remise en cause qu'en cas de fraude avérée. Tout candidat admissible à l'association est libre d'y adhérer ou non à tout moment.

Article 3 - Données personnelles

3.1 Collecte des données : dans le cadre de l'inscription et de la passation des tests, Mensa France collecte des données personnelles sur les candidats. Le consentement du candidat à cette collecte est indispensable pour pouvoir procéder à cette inscription.

3.2 Données collectées : ces données personnelles peuvent inclure, notamment et de façon non exhaustive ou exclusive, les éléments suivants : nom de naissance, nom d'usage, prénom, date de naissance, adresse email, adresse postale, numéro de téléphone, informations nécessaires au paiement, ainsi que le nombre, les dates et les versions des tests déjà passés par la personne concernée.

3.2 Finalité de la collecte : ces données sont collectées et traitées dans les seuls buts suivants : permettre de vérifier le respect de la limite du nombre de passation des tests par les candidats comme définie à l'article 2.2 des présentes CGV, contacter les candidats pour les informer dans le cadre de l'organisation des tests, ainsi que communiquer à chaque candidat ses résultats. Elles ne sont pas utilisées à d'autres fins.

3.3 Conservation des données : compte tenu de la nécessité de pouvoir vérifier le respect de la limite de passation tout au long de la vie des candidats, les nom, prénom et date de naissance de chaque candidat ainsi que les dates des séances déjà passées par chacun d'eux seront conservées sans limite de temps par Mensa France. La conservation de ces données relève de l'intérêt légitime de Mensa France pour assurer la validité et la fiabilité des résultats des tests, tout en étant proportionnée aux droits des candidats. Les autres données, non nécessaires dans le cadre de l'exercice de cet intérêt légitime, seront supprimées lors de la suppression du compte du candidat sur Gestest, que celle-ci soit à l'initiative du candidat ou de l'association Mensa France.

3.4 Sécurité : Mensa France met en œuvre toutes les mesures de sécurité appropriées pour protéger les données personnelles des candidats.

3.5 Droits des candidats : conformément au RGPD, les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de leurs données. Toutefois, compte tenu de la nécessité pour Mensa France de conserver ces données sans limite de temps pour vérifier le respect de la limite de passation des tests, le droit à l'effacement et le droit d'opposition ne pourront pas s'appliquer à l'ensemble des données mentionnées au point 3.1, sauf motif impérieux dûment justifié. Les candidats peuvent exercer leurs droits en contactant Mensa France à l'adresse suivante : https://mensa-france.net/contactfaq/.

Article 4 - Inscription et paiement

4.1 Modalités d'inscription : le candidat doit créer un compte unique sur la plateforme de gestion des tests de Mensa France et s'y inscrire à la séance de son choix, dans les limites des conditions définies à l'article 2.2. Cette inscription à une séance ne vaut ni inscription à l'association Mensa France, ni éligibilité automatique à l'inscription à cette même association. Toute création de plus d'un compte pour une même personne sans justification sérieuse pourra être assimilée à une fraude ou à une tentative de fraude.

4.2 Tarification

> 4.2.1 Les tests proposés par l'association Mensa France font l'objet de tarifications différenciées (ci-après désignés « plein tarif » ou « tarif réduit ») en fonction de divers facteurs liés au profil du candidat et pouvant notamment concerner son âge ou sa situation professionnelle. Ces conditions et les prix concernés sont communiqués lors de l'inscription à une séance.
>
> 4.2.2 Le droit au tarif réduit doit être justifié par le candidat au jour de passation du test par la production d'un justificatif. En l'absence de justificatif, le plein tarif sera exigible de droit. Si un prépaiement insuffisant a été effectué en amont du test, le candidat devra s'acquitter de la somme manquante sans quoi l'accès au test pourra lui être refusé. L'association Mensa France n'est pas tenue de rembourser les trop-perçus en cas de paiement trop important à l'initiative du candidat, que ce trop-perçu résulte d'une erreur de sa part dans le choix du tarif au moment du paiement ou d'un changement de situation lui ouvrant désormais droit à tarif réduit.

4.2 Modalités de paiement : le paiement s'effectue par défaut en ligne en amont de la séance. Selon les indications communiquées lors de la création de la séance, certaines séances de tests peuvent proposer en complément et de façon optionnelle la possibilité de payer directement sur place au moment de la séance, soit en espèces, soit par chèque à l'ordre de Mensa France. En cas de paiement en espèces, il est de la responsabilité du candidat de faire l'appoint conformément à l'article L112-5 du Code Monétaire et Financier.

4.3 Garantie de réservation des places : lors de chaque séance, seules les inscriptions ayant fait l'objet d'un prépaiement en ligne ou réalisées dans le cadre d'une invitation gratuite seront garanties.

4.4 Modalités d'annulation :

> 4.4.1 En cas d'annulation du fait du candidat dans un délai dépassant celui indiqué lors de l'inscription à la séance, de retard ou d'absence le jour de la séance, les sommes engagées sont perdues et ne sauraient être reportées pour une inscription ultérieure. Au-delà du délai indiqué, un report des sommes engagées sur une autre séance ne pourra être accordé sur demande du candidat que s'il justifie d'un motif lié à un cas de force majeure (justificatif médical, réquisition de personnel soignant ou militaire…).
>
> 4.4.2 En cas d'annulation à l'initiative de l'association Mensa France, les sommes engagées pourront, au choix du candidat, soit être remboursées, soit être reportées pour une inscription à une séance ultérieure dans un délai d'un an. Ce report peut alors être valable pour toute séance organisée par Mensa France sans limite géographique, dans les limites fixées par l'article 2.2 des présentes CGV.

4.5 Après son inscription à une séance, le candidat s'assure de consulter régulièrement l'adresse mail entrée lors de son inscription et de prendre connaissance de toute communication en lien avec la programmation ou le déroulement de celle-ci.

Article 5 - Déroulement des tests

5.1 Principes généraux du déroulement des tests : les tests se déroulent en présentiel et en temps limité selon un protocole de passation fixé par l'association. Il est composé de plusieurs parties correspondant à l'évaluation de diverses facettes de l'intelligence. Les séances sont réalisées sous la surveillance d'un ou plusieurs membres bénévoles de l'association agréés et spécifiquement formés pour suivre le protocole de passation. Ces membres bénévoles sont ci-après appelés « testeurs ».

5.2 Vérification d'identité : afin d'assurer la régularité des tests, le candidat doit justifier de son identité au début de la séance selon les modalités qui lui auront

été indiquées, en tenant compte de la liste exhaustive des justificatifs d'identité acceptés qui lui aura été communiquée. En cas d'incapacité ou de refus du candidat de justifier de son identité au début de la séance selon ces modalités, les sommes déjà versées par le candidat ne pourront lui être remboursées.

5.3 Protocole de passation : le protocole de passation est uniforme pour l'ensemble des séances proposées et organisées par Mensa France. Il est validé par la Psychologue Nationale de l'association et est conforme à l'étalonnage réalisé.

5.4 Respect des règles et des consignes : le candidat ou la candidate s'engage à respecter scrupuleusement l'ensemble des indications, règles et consignes qui lui seront données, notamment les indications de début et de fin de remplissage de la feuille-réponses. En cas de manquement constaté à cette obligation, une mention en sera faite par un testeur directement sur la feuille-réponse à destination de la Psychologue Nationale de Mensa France.

5.5 Présentation de l'association : La séance est suivie d'une présentation de l'association Mensa à destination des candidats. La présence des candidats à cette présentation n'est pas obligatoire et n'influe en rien sur le résultat du test.

Article 6 - Communication des résultats

Les résultats sont communiqués par courriel et de façon confidentielle au candidat par la Psychologue Nationale de Mensa France, qui seule en aura connaissance. Cette communication se fera dans un délai de 60 jours maximum après la date de passation. En cas de non-réception de ses résultats, le candidat peut contacter l'adresse de contact. Le critère d'admissibilité est le classement du candidat dans les 2% supérieurs de la population générale au résultat global de l'ensemble des sous-tests.

Article 7 - Propriété intellectuelle

L'ensemble des éléments composant les tests psychométriques proposés par Mensa France, notamment les questionnaires, les consignes, les méthodes de calcul des scores et d'interprétation des résultats, sont la propriété exclusive de Mensa France. Ils sont protégés par les lois relatives à la propriété intellectuelle. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission,

dénaturation, totale ou partielle des tests, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse et préalable de Mensa France est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Article 8 - Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation ou exécution sera soumis aux tribunaux compétents.

Ces CGV sont valables pour une durée indéterminée à compter de leur mise en ligne sur le site https://mensatests.mensa-france.net/. Elles pourront être modifiées à tout moment par Mensa France.